

## ANNEXE 1

### LISTE DES RUES INCLUSES

#### DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ

#### À CRÉTEIL

<b>NOM DE LA VOIE</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>TYPE DE VOIE</b>
Alfortville	Digue	Communale
Bouvets	Rue des	Communale
Foch (de Maisons-Alfort jusqu'aux bretelles accès de l'A86)	Avenue du Maréchal	Départementale
Fontaine Saint-Christophe	Rue de la	Communale
Hemard	Rue Jean	Communale
Lemoine	Rue Jean	Communale
Malfourches	Rue des	Communale
Marais	Chemin des	Départementale
Marais	Impasse des	Communale
Mèches	Chemin des	Communale
Paris	Rue du Commandant	Communale
Petites Haies	Avenue des	Territoriale
Seguin	Rue Marc	Communale
Valenton	Rue de	Territoriale
Vert des Mèches	Chemin	Communale

## ANNEXE 2

### LISTE DES RUES EXCLUES

- A86 et ses bretelles reliant entre elles deux sections de routes à grande circulation,
- Les itinéraires permettant de sortir ou d'accéder à la A86 pour garantir aux usagers la libre circulation :

<b>NOM DE LA VOIE</b>	<b>INTITULÉ</b>	<b>TYPE DE VOIE</b>
Foch (des bretelles d'accès à l'A86 à Valenton)	Avenue du Maréchal	État

- Les itinéraires de substitution définis par arrêté portant réglementation temporaire de la circulation, en cas de fermeture totale ou partielle de l'A86, pour permettre le contournement.